



2022-270

**REGLEMENTATION DU
STATIONNEMENT A
L'OCCASION DU
PAKA FESTIVAL**

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande de M. Steven HEMONO, organisateur du PAKA Festival, 22 rue du Lerion - 56400 Plougoumen, pour le déroulement du Festival PAKA sur le site du Poulbert, les 16 et 17 juillet 2022,

Considérant qu'il est de l'intérêt général de réglementer le stationnement sur le site du Poulbert,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Du mardi 12 juillet 2022 à 6h00 au mardi 19 juillet 2022 à 20h00, le stationnement sera interdit sur l'ensemble du parking dit « du Poulbert » à La Trinité-sur-Mer, sauf pour les véhicules liés à l'organisation du festival.

ARTICLE DEUXIEME

La signalisation sera mise en place par l'organisateur.

ARTICLE TROISIEME

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

Monsieur le Commandant de la brigade de la gendarmerie de CARNAC,
La Police Municipale,
Les Services Techniques,

Fait à LA TRINITE SUR MER le 13 juillet 2022

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le **13 JUL. 2022**